

## DEMANDE D'ACCRE

## PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

**1. Dans tous les cas**

***Si le dossier ACCRE est déposé après le dépôt du dossier d'immatriculation :***

- Copie du formulaire de déclaration de l'entreprise au CFE ;

***Si vous êtes en société :***

- Photocopie des statuts de la société comprenant la répartition du capital et signés par tous les détenteurs de ce dernier ;
- Photocopie de livret de famille lorsque le contrôle effectif du capital de la société est exercé, par le demandeur de l'aide, avec sa famille ou tout justificatif de liens de parenté.

**2. Demandeurs d'emploi indemnisés ou indemnissables : Bénéficiaires de l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), ou de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA).**

- Photocopie de la notification d'ouverture de droits et du titre de paiement correspondant au dernier versement d'allocation à la date de la demande d'ACCRE (mois en cours ou mois précédent la date de demande ACCRE).
- Dans le cas de l'existence d'une **Convention de Reclassement Personnalisée (CRP)**, une photocopie du bulletin d'acceptation du bénéfice de la convention ou d'un contrat de transition professionnelle (CTP), une photocopie de la lettre de licenciement et des bulletins de salaire des 6 derniers mois.
- Pour la personne indemnisable : une photocopie de la lettre de licenciement et une photocopie des bulletins de salaire des 6 derniers mois.
- Pour la personne ayant signé une rupture conventionnelle : photocopie de la notification de l'acceptation de l'homologation ou accusé de réception de la demande d'homologation avec date d'arrivée de la demande et date à laquelle le délai d'instruction expire.

**3. Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits au Pôle Emploi 6 mois au cours des 18 derniers mois**

- Photocopie de l'historique de la situation du demandeur d'emploi sur 18 mois délivré par le Pôle Emploi comprenant, le cas échéant, les périodes de stages de formation.

#### **4. Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)**

- Photocopie du dernier avis de paiement mentionnant la qualité de bénéficiaire du RSA ou RMI (ou photocopie de l'attestation justifiant de cette qualité).
- Lorsque la demande d'ACCRES est formulée par le conjoint ou concubin du bénéficiaire, une photocopie du livret de famille ou un certificat de concubinage.

#### **5. Jeunes de 18 à 25 ans révolus**

- Copie d'une pièce d'identité attestant la date de naissance.

#### **6. Personne de moins de 30 ans non indemnisée, ou reconnue handicapée**

- Pour la personne âgée de 26 ans à moins de 30 ans, non indemnisée : attestation sur l'honneur de non indemnisation par le régime d'assurance chômage ;
- Pour les personnes handicapées de moins de 30 ans : une photocopie de l'attestation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie ;
- Pièce d'identité.

#### **7. Salarié ou personne licenciée d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire qui reprend l'activité de l'entreprise**

- Photocopie du jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ou à défaut, selon les cas, une attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire désigné dans la procédure.

#### **8. Personne physique créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS)**

- Aucune pièce spécifique

#### **9. Bénéficiaires du Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA)**

- Photocopie de la notification d'ouverture du droit au bénéfice du CLCA et du titre du dernier paiement portant la mention « complément de libre choix d'activité ».

#### **10. Bénéficiaires du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)**

- Photocopie du CAPE
- Le CAPE permet d'être éligible à l'ACCRES lorsque la personne se trouve, lors de la signature du contrat, dans l'une des précédentes situations (à l'exception du cas des salariés repreneurs d'entreprise et de celui des bénéficiaires d'une convention de reclassement personnalisée). Produire les pièces justificatives de la situation afférente.

*L'ensemble des pièces justificatives vous concernant, accompagné de votre formulaire, est à faire parvenir au Centre de Formalités des Entreprises.*